

Agir pour la biodiversité



CDC Biodiversité

Biodiversité : Agir et Financer

Les Journées de l'Economie

9-11 novembre 2011 - Lyon

www.cdc-biodiversite.fr

Le 11 novembre 2011



1. Composer avec la nature

- Les sociétés humaines ont fondé l'essentiel de leur développement sur l'exploitation de ressources naturelles (bois, fibres, alimentation, hydrocarbure, ...).
- Face à la crise de la biodiversité, il faut aujourd'hui trouver une nouvelle relation avec la nature, afin que la création de richesses soit source d'amélioration de la biodiversité plutôt que d'appauvrissement.
- Il faut composer avec la nature.
- Les activités humaines peuvent être classées en trois grandes catégories :
 - Celles qui dépendent de l'exploitation d'une ressource naturelle (ex : sylviculture, pêche, ...). Composer, c'est ici veiller à une exploitation durable permettant le renouvellement de la ressource;
 - Celles qui tirent parti de la nature sans avoir besoin de l'endommager (ex : tourisme). Composer, c'est rechercher des synergies, s'inscrire dans une logique "biodiversité positive";
 - Celles qui détruisent les écosystèmes, la catégorie la plus difficile, mais avec un cadre réglementaire explicite. Composer c'est ici d'abord Eviter, ensuite Réduire et enfin Compenser les impacts causés aux milieux naturels.



2. La valeur économique de la biodiversité – l'approche par le marché

- Afin d'estimer la valeur économique de la biodiversité, les économistes s'intéressent aujourd'hui à la notion de "services écologiques" liés aux écosystèmes et utiles à l'homme :
 - TEEB : the Economics of Ecosystems and Biodiversity
 - Etude du CAS (Rapport Chevassus-au-Louis) : Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes
- Exemple : les insectes sont indispensables à la pollinisation d'un grand nombre de cultures de vente (entre autres arboriculture fruitière). Partant du prix de vente des produits de la culture, un prix du "service pollinisation" peut être déduit.
- Si cette approche est utile au développement de politiques publiques, elle a cependant une sérieuse faiblesse : les prix estimés dérivent de prix de marché et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'action nécessaire au maintien ou la restauration des services considérés.

3. La valeur économique de la biodiversité – l'approche par la réparation

- L'obligation réglementaire de compenser les impacts irréductibles des projets d'aménagement sur la biodiversité, impose aux maîtres d'ouvrage de financer des actions de restauration et de gestion de milieux naturels dans la durée.
- Deux principes :
 - Pas de perte nette de biodiversité → équivalence écologique entre l'impact résiduel et la compensation
 - Le coût de la compensation est entièrement à la charge de celui qui cause l'impact
- Le coût complet de la compensation inclut celui de chaque étape de mise en œuvre : recherche et sécurisation de terrain, plan de gestion, restauration, gestion, suivi...
- Il intègre donc l'ensemble des actions nécessaires à la restauration puis au maintien d'un espace de biodiversité en bon état écologique et des services écosystémiques associés.
- L'étalon de la compensation est écologique et non financier. Le prix donné à la biodiversité est celui de l'action nécessaire à sa conservation.
- Cela implique aussi d'avoir des opérateurs pour agir et financer.

4. CDC Biodiversité : à la croisée de l'ingénierie écologique et financière

- **Un objectif**

- Agir sur le terrain pour y réaliser des actions efficaces et pérennes en faveur de la biodiversité

- **Un métier innovant**

- Etre un **opérateur global**, vers qui un porteur de projet externalise l'ensemble des risques techniques et financiers liés à leurs actions en faveur de la biodiversité

- **Un tiers de confiance**

- SAS au capital de 15 M€, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts
- Stabilité et capacité indispensables à la prise d'engagements dans la durée

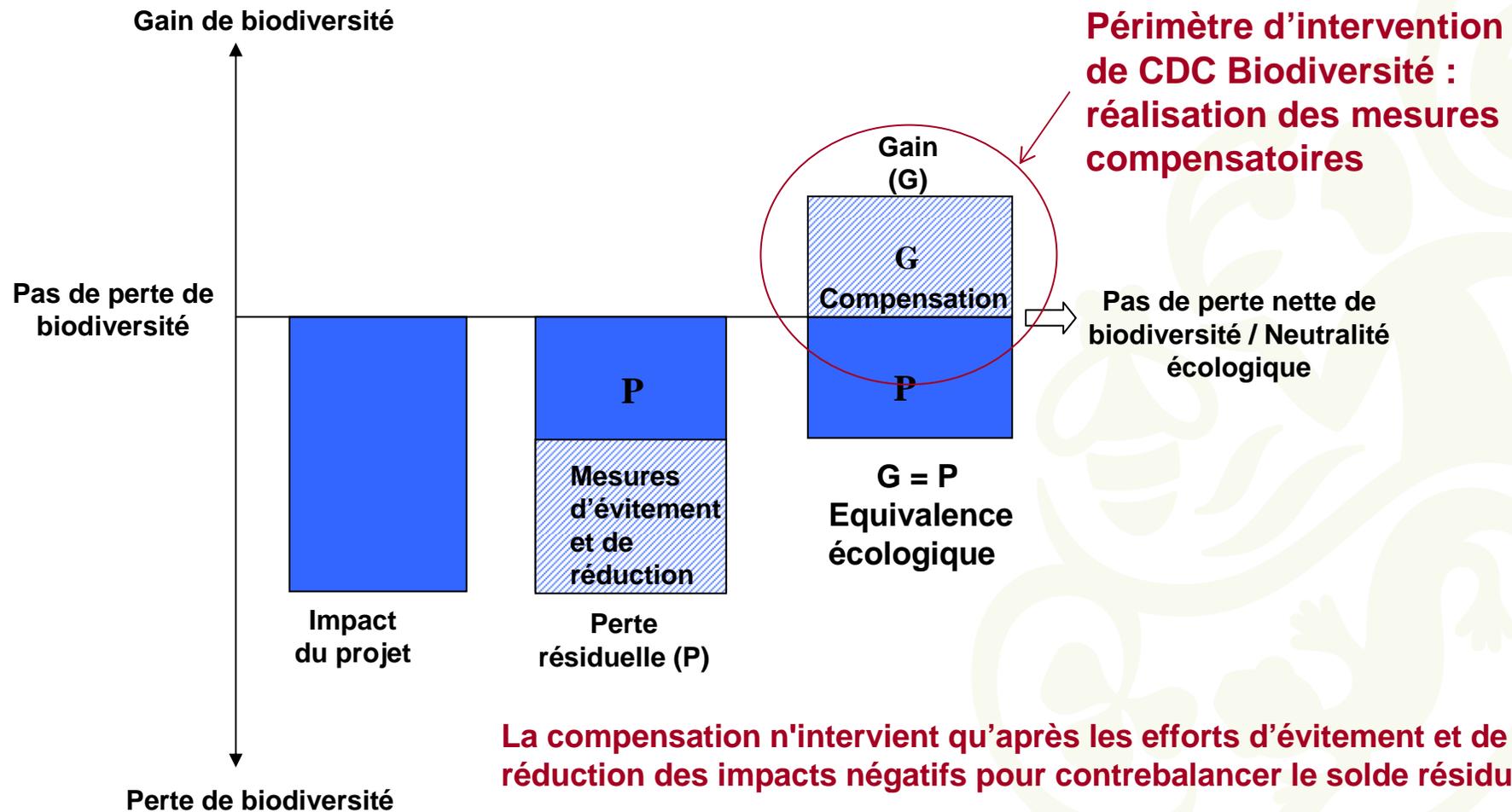
- **Une expertise reconnue**

- Une triple expertise unique : écologique, foncière et financière;
- Une équipe pluridisciplinaire expérimentée, répartie en régions;
- Un comité scientifique, composé de personnalités reconnues dans les domaines de l'écologie et de l'économie.



5. Un premier levier d'intervention : la compensation écologique

- Introduite dans le droit français en 1976, renforcée depuis par plusieurs dispositions communautaires et nationales et récemment par les lois Grenelle



6. L'offre de CDC Biodiversité

- **1 - Agir à la demande d'une maître d'ouvrage aménageur**

- Après que les services de l'Etat aient fixé la qualité et la quantité de compensation nécessaire du projet
- Nous agissons donc sur la base d'une demande existante et calibrée pour réaliser les mesures compensatoires a posteriori
- *C'est par exemple le cas de l'autoroute A65 où nous réalisons pour le compte du maître d'ouvrage concessionnaire (A'liénor) près de 1400 ha de mesures compensatoires, intégrant une période de suivi et de gestion de ces espaces pendant 60 ans*



7. L'offre de CDC Biodiversité

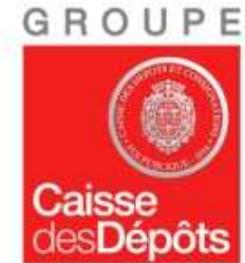
● 2 - Agir sur fonds propres pour constituer une offre de compensation

- En général après une sollicitation de la part des services de l'Etat ou des associations de protection de la nature
- Pour constituer une Réserve d'Actifs Naturels (RAN) qui pourra ultérieurement être transformée en mesures compensatoires et servir à des aménageurs, si l'équivalence écologique entre leurs besoins et notre offre est reconnue par l'Etat.
- Le mécanisme permet de faire converger plus de moyens financiers vers une ou plusieurs actions cohérentes entre elles, pour reconstituer un maillage écologique fonctionnel à l'échelle d'un territoire contribuant ainsi aux stratégies régionales de biodiversité

Ce mécanisme fait actuellement l'objet d'une expérimentation en partenariat avec l'Etat (MEDDLT)

- **La première RAN, lancée par CDC Biodiversité en 2008 dans la Crau, est un succès**





www.cdc-biodiversite.fr